

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230130-DEL\_2023\_005-DE

<1 .m

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-005

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

## Séance du Lundi 30 janvier 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation: 24 janvier 2023

## Nombre de membres:

En exercice : 35Présents : 25Votants : 33

<u>Présents</u>: P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – M. SOILIHI – S. GHENAIM – M. GAMIETTE – A. KÖSE – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – M. FOLLY – D. BRIVADY – S. CHABROT – I. KEDDOU – K. OUKBI – A. BELABDA – S. GIBERT – J. BOUBENDIR.

Excusés Représentés: P. LOUISON représenté par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – J. BORTOLI représenté par P. RIO – R.M. THUILOT représentée par S. GHENAIM – S.L. DIARRA représentée par L. CAMARA – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT – N. SAUNIER représenté par J. BOUBENDIR.

#### <u>Délibération Nº DEL – 2023 – 005 :</u> Contrat d'Aménagement Régional

## Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de Contrat d'Aménagement Régional institué par la région Ile de France,

Vu le Règlement d'Intervention Régional de la Région Ile de France,

Considérant que la Commune de Grigny peut prétendre contractualisé un Contrat d'Aménagement Régional pour les projets Restructuration - extension du Groupe scolaire Langevin et Réhabilitation du bâtiment de la Poste,

Considérant l'examen de ce dossier en Commission Ressources le 25 janvier 2026,

ID: 091-219102860-20230130-DEL\_2023\_005-DE

# Délibère et,

Décide de solliciter de la Région Ile de France, l'établissement d'un Contrat d'Aménagement Régional pour les projets suivants :

- Restructuration et extension du Groupe scolaire Langevin pour un montant de travaux de 5 566 000 H.T,
- Réhabilitation du bâtiment de la Poste pour un montant de travaux de 775 000 H.T,
- Groupe scolaire Langevin volet environnemental (bonus environnemental) pour un montant de travaux de 1 400 000 H.T,

Soit un montant global de travaux de 7 741 000 HT.

Demande dans ce cadre, l'octroi d'un montant total de subvention de 1 500 000.00 €, bonus environnemental inclus,

**Approuve** le programme des opérations présenté pour les montants indiqués et suivant l'échéancier annexé.

Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation,

## S'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- sur la maitrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la commission permanente du Conseil Régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations liées du contrat ;
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans ;
- à mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230130-DEL\_2023\_005-DE

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toutes les pièces nécessaires à la conclusion d'un Contrat d'Aménagement Régional et à signer tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

# Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 FEV, 2023 Transmis en Préfecture le

6 9 FEV. 2023

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230130-DEL\_2023\_005-DE